



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> avril 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 février 2019, à 10 heures

*Président provisoire* : M. Guterres . . . . . (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

*Présidente* : M<sup>me</sup> McGuire . . . . . (Grenade)

## Sommaire

- Ouverture de la session par le Secrétaire général
- Élection à la présidence
- Adoption de l'ordre du jour
- Élection des autres membres du Bureau
- Organisation des travaux
- Organisation du séminaire régional 2019 pour les Caraïbes
- Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef du Groupe de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Ouverture de la session par le Secrétaire général**

1. **Le Président provisoire** dit qu'il est honoré d'ouvrir la session de 2019 du Comité, et ce d'autant que le programme de décolonisation lui tient très à cœur. Né au Portugal pendant la dictature de Salazar, qui a signifié l'oppression du peuple portugais ainsi que des peuples des anciennes colonies portugaises, il n'oubliera jamais que la Révolution des œillets de 1974, qui a marqué la chute du régime dictatorial et l'arrivée de la démocratie dans son pays, n'a pu se faire que grâce aux mouvements de libération au Mozambique, en Angola et en Guinée-Bissau. Ce sont eux, en effet, qui ont convaincu l'armée portugaise que les guerres qu'elle menait étaient insensées et devaient cesser. Parce qu'il se souvient encore comment la propagande salazariste décriait le Comité, son expérience à la tête de cette instance, bien que brève, n'en est que plus poignante.

2. La décolonisation a contribué à transformer la composition de l'Organisation des Nations Unies, dont le nombre d'États Membres – 51 à l'origine – est désormais de 193. Elle est l'un des chapitres les plus importants de l'histoire de l'Organisation, une histoire qui n'est pas terminée puisque l'on compte toujours 17 territoires non autonomes. Conformément au Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, tous ces territoires sont dignes d'attention car ils ne s'administrent pas encore eux-mêmes.

3. Ces derniers mois, des avancées notables se sont produites sur la question de la Nouvelle-Calédonie. Lors d'un référendum tenu en novembre 2018, les Néo-Calédoniens se sont exprimés sur leur avenir et le statut de ce territoire, ce qui a représenté une étape importante dans le processus de décolonisation. Il convient de saluer à cet égard l'esprit de coopération dont la France, Puissance administrante, a fait preuve tout au long du processus de référendum, conformément à l'Accord de Nouméa de 1998. Le Comité, quant à lui, a assisté la Nouvelle-Calédonie durant la période qui a précédé le référendum et envoyé deux missions de visite sur ce territoire.

4. Pour parvenir à la décolonisation, il est essentiel que la voix des peuples des territoires non autonomes se fasse entendre et que toutes les parties concernées, notamment les puissances administrantes, coopèrent. Il est également crucial que les peuples des territoires non autonomes comprennent les solutions qui s'offrent à eux concernant leur statut politique et leur droit de décider librement de leur destinée.

5. Le Président salue les efforts inlassables déployés par le Comité pour mener à bien son mandat, aider les peuples des territoires non autonomes à parvenir à l'autonomie et entretenir le dialogue et la coopération productive établis avec les puissances administrantes et toutes les parties prenantes. D'un commun effort, la communauté internationale devrait s'acquitter de son devoir collectif qui est de permettre aux peuples des territoires non autonomes de mener leur processus de décolonisation à bien comme ils l'entendent. Le Secrétariat n'épargnera aucun effort pour appuyer l'important travail du Comité qui, depuis les années 1960, a accompagné de nombreux territoires dans ce processus.

### **Élection à la présidence**

6. *M<sup>me</sup> McGuire (Grenade) est élue Présidente par acclamation.*

7. *M<sup>me</sup> McGuire (Grenade) assume la présidence.*

8. **La Présidente** signale que les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Argentine, de l'Espagne, du Guyana, du Kazakhstan, du Maroc, de la Namibie et de l'Uruguay ont manifesté leur souhait de participer aux travaux du Comité en qualité d'observateurs.

9. Le Comité continue de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale, en se fondant sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et dans les résolutions pertinentes. En exécution de ce mandat, il est essentiel de continuer de renforcer le dialogue avec les puissances administrantes, les territoires non autonomes et toutes les parties prenantes. Il est d'autant plus crucial de coopérer de manière productive qu'il reste moins de deux ans avant la fin de la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Pour conclure, la Présidente encourage tous les membres à participer activement aux travaux du Comité.

### **Adoption de l'ordre du jour**

10. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection des autres membres du Bureau**

11. *M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal (Cuba), M. Djani (Indonésie) et M. Kai-Kai (Sierra Leone) sont élus vice-présidente et vice-présidents, et M. Ja'afari (République arabe syrienne) est élu Rapporteur, par acclamation.*

**Organisation des travaux** (A/AC.109/2019/L.1 et A/AC.109/2019/L.2)

12. **La Présidente** appelle l'attention sur une note (A/AC.109/2019/L.1), dans laquelle le Secrétaire général indique les résolutions et décisions pertinentes pour les travaux du Comité pour l'année en cours. Le Comité est également saisi d'une note du Président (A/AC.109/2019/L.2) contenant des suggestions relatives à l'organisation de ses travaux, à son programme de travail et à son calendrier. Depuis la publication de la note A/AC.109/2019/L.2, le Bureau a examiné la demande tendant à tenir les deux séances sur la question des Îles Falkland (Malvinas) le jeudi 25 juin 2019. La Présidente considère que le Comité souhaite approuver le projet de programme de travail et de calendrier contenus dans la note A/AC.109/2019/L.2 telle que modifiée oralement, étant entendu qu'ils pourront faire l'objet d'une révision, si nécessaire.

13. *Il en est ainsi décidé.*

14. **La Présidente** propose que, comme le veut l'usage suivi par l'Assemblée générale, le Comité convienne de maintenir la pratique qui consiste à permettre que ses séances soient ouvertes même si le quorum prévu au titre des articles 67 et 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale n'est pas atteint. Cela évitera au Comité de commencer ses séances en retard et lui permettra de mener ses travaux avec diligence, en utilisant ainsi, d'une manière optimale, les ressources disponibles. Il n'en reste pas moins que, pour toute prise de décision, la présence de la majorité des membres continuera d'être requise, comme le prévoit l'article 108.

15. *Il en est ainsi décidé.*

**Organisation du séminaire régional 2019 pour les Caraïbes**

16. **La Présidente** dit que le Comité doit encore trouver un pays prêt à accueillir l'édition de 2019 du séminaire régional pour les Caraïbes parmi ceux de ses membres qui sont originaires de la région et que, par conséquent, il est difficile d'organiser la manifestation rapidement. Le budget du Comité a été progressivement réduit sur plusieurs exercices biennaux, ce qui a limité sa capacité de s'acquitter intégralement et efficacement de ses deux mandats annuels importants, à savoir l'envoi de missions de visite dans les territoires non autonomes et l'organisation de séminaires régionaux. Le Comité devra adapter son mode de fonctionnement, notamment ses projets de voyage. En attendant, les membres du Comité peuvent faciliter l'exécution efficace de ses mandats en lui communiquant des informations en temps voulu.

17. Avec la mise en service d'Umoja, nouveau système d'administration centralisé, le traitement des demandes de voyage prend désormais plus de temps et doit donc être fait bien plus à l'avance afin d'éviter les coûts exorbitants des réservations de dernière minute. Le Comité doit trouver, dès que possible, un pays prêt à accueillir le séminaire. La Présidente propose donc que les membres du Comité originaires de la région des Caraïbes qui seraient désireux d'accueillir le séminaire l'en avisent, au plus tard, le 8 mars 2019 ; si, à cette date, aucun de ces membres ne s'est proposé, d'autres membres du Comité pourront se porter volontaires pour accueillir le séminaire. Une fois le pays hôte déterminé, le Comité se réunira à nouveau, fin mars, afin de planifier et d'organiser le séminaire. Cette réunion sera annoncée dans le Journal.

18. *Il en est ainsi décidé.*

19. **M. Webson** (Antigua-et-Barbuda) explique que le précédent Bureau a rencontré des représentants britanniques et évoqué la possibilité de tenir le séminaire régional dans l'un des territoires caribéens du Royaume-Uni. La Présidente et le Bureau actuels souhaiteront peut-être étudier plus avant cette proposition, en consultation avec le Royaume-Uni.

20. **La Présidente** dit que le Bureau examinera cette proposition.

**Questions diverses**

21. **M. Webson** (Antigua-et-Barbuda) dit qu'il a eu le privilège de diriger le Comité à un moment à la fois exaltant et délicat. Celui-ci doit sortir du *statu quo* avant que la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme ne touche à sa fin. La réussite du Comité se mesurera à l'aune de sa capacité d'aider les territoires non autonomes à parvenir à la décolonisation. C'est pourquoi, il est peut-être temps de réévaluer son approche.

22. Durant son mandat, le Bureau a tenu des consultations fructueuses avec les représentants de trois puissances administrantes et deux parties prenantes, sur des sujets allant des mesures adoptées afin d'améliorer les services publics essentiels, la gouvernance et les méthodes de gestion de l'environnement à Tokélaou, à l'incidence du Brexit sur les territoires gouvernés par le Royaume-Uni. À sa réunion avec les représentants de la France, le Bureau a remercié la Puissance administrante des dispositions prises afin d'accueillir la mission de visite en Nouvelle-Calédonie. La question de la Polynésie française, autre point à l'ordre du jour du Comité, a été examinée. L'orateur espère qu'à l'avenir, les puissances administrantes collaboreront activement avec le Bureau et participeront aux travaux du Comité.

23. Il remercie le Gouvernement et le peuple de la Grenade d'avoir accueilli le séminaire régional 2017 pour les Caraïbes. Outre l'organisation du séminaire, le Comité a travaillé de concert avec la Quatrième Commission afin de présenter plusieurs résolutions à l'Assemblée générale, atteignant ainsi les objectifs fixés pour l'année.

24. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que la contribution du Comité à la défense du droit à l'autodétermination a bénéficié à des dizaines de peuples qui languissaient sous le joug colonial, permettant à de nombreux territoires non autonomes de devenir des nations indépendantes et, par la suite, des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette dernière rejette la guerre et le colonialisme, contrairement à sa prédécesseuse, la Société des Nations, qui les considérait comme légitimes. C'est là la différence fondamentale entre les deux organisations et la cause profonde de l'échec de cette dernière. En effet, la disposition du Pacte de la Société des Nations relative au système de mandats établissait clairement le droit des puissances coloniales de gouverner les peuples colonisés.

25. Le Comité a d'autant plus de mal à mener à bien son mandat, et la responsabilité d'en finir définitivement avec le colonialisme est d'autant plus lourde pour ces grandes puissances et le Comité, que la plupart des 17 territoires non autonomes sont gouvernés par trois membres permanents du Conseil de sécurité.

26. **M. Djani** (Indonésie) estime qu'alors que la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme touche à sa fin, le Comité devrait continuer de concentrer ses efforts sur le processus de décolonisation des 17 territoires non encore autonomes. Il est encourageant de constater que le Comité continue d'organiser des consultations informelles et de collaborer avec les puissances administrantes et les autres acteurs. La réussite du référendum organisé en Nouvelle-Calédonie en 2018 est une étape charnière, montrant à quel point la coopération entre le Comité, la Puissance administrante et le peuple néo-calédonien est importante. L'Indonésie est disposée à faciliter le processus néo-calédonien et à y participer, conformément à l'Accord de Nouméa.

27. Le Comité devrait continuer d'analyser de manière approfondie la situation de chaque territoire non autonome afin de déterminer la meilleure méthode à suivre, étant donné qu'il n'existe aucune solution universelle. En outre, le Comité devrait continuer d'associer les puissances administrantes à ces efforts, car le renforcement de la communication avec elles rendra ses travaux plus efficaces. Il est nécessaire que

les puissances administrantes, les territoires non autonomes et les autres parties concernées maintiennent un dialogue constant et honnête pour permettre au Comité de mener à bien ses travaux. Les parties concernées devraient tirer parti de toutes les instances de l'ONU ainsi que des mesures bilatérales pour trouver un terrain d'entente et aller de l'avant.

28. **M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) explique que, cinquante ans après les débuts de la décolonisation, le processus n'est toujours pas terminé et que les peuples qui continuent de vivre sous le joug colonial placent leurs espoirs en l'ONU. Le Comité ne doit pas les abandonner. Cuba continuera de collaborer avec le Comité pour veiller à ce que les peuples des 17 territoires non autonomes, ainsi que celui de Porto Rico, puissent exercer leur droit à l'autodétermination.

29. **M. Sheriff** (Sierra Leone) dit que sa délégation, ainsi que ses homologues du Bureau, œuvreront sans relâche pour permettre au Comité d'exécuter son mandat.

30. **M. Rai** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), s'exprimant au nom des États membres du Groupe du fer de lance mélanésien, à savoir les Fidji, les Îles Salomon, le Vanuatu et son pays, estime qu'il est urgent d'améliorer, au cas par cas, l'engagement constructif entre les puissances administrantes et les territoires non autonomes, objectif qui est une des priorités du Groupe.

31. Le Groupe du fer de lance mélanésien réaffirme son engagement à guider et appuyer les efforts du Comité concernant la question de la Nouvelle-Calédonie et se dit prêt à établir, avec toutes les parties prenantes, un dialogue pacifique en faveur de l'autodétermination de ce territoire. Le Comité, le peuple et le Gouvernement néo-calédoniens, et la puissance administrante, la France, ont accompli un travail remarquable afin de mener à bien le référendum sur l'autodétermination, en novembre 2018. Le processus de décolonisation de ce territoire étant inachevé, le Groupe en attend avec intérêt les prochaines étapes, notamment la préparation des élections provinciales qui se tiendront en mai 2019. Enfin, en vue de la tenue du séminaire régional pour les Caraïbes, le Comité envisagera peut-être d'examiner les résultats du récent référendum et d'en tirer les enseignements voulus afin de mieux s'acquitter de son mandat.

32. **M. Bahr Aluloom** (Iraq), rappelant l'attachement de son Gouvernement à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dit que l'Iraq continuera d'appuyer les travaux du Comité.

33. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) indique que le Comité peut compter sur le soutien indéfectible du Nicaragua dans ses travaux.

34. **M. Aleksaev** (Fédération de Russie) considère que l'unité du Comité doit sans cesse être consolidée car le consensus est le garant de l'autorité de ses décisions et de la viabilité du processus de décolonisation. Dans le cadre de la préparation du prochain séminaire régional, les organisateurs et les autorités du territoire hôte doivent impérativement s'assurer que les visas idoines sont délivrés à tous les participants, étant donné que le Comité y traitera certaines de ses affaires les plus importantes.

35. **M<sup>me</sup> Joseph** (Sainte-Lucie) explique que son pays et de nombreux autres petits États Membres insulaires, dont certains sont membres du Comité, sont devenus autonomes en grande partie grâce au processus de décolonisation encadré par le Comité. Dans la région, des générations entières n'ont connu que l'indépendance mais des territoires insulaires, qui représentent la majorité des territoires non autonomes, ne sont pas encore entièrement décolonisés. Sainte-Lucie est disposée à collaborer avec d'autres membres du Comité afin de faciliter l'exercice du droit à l'autodétermination et de parvenir à une décolonisation et une égalité politiques véritables. À cette fin, il importe que le Comité applique au plus vite les mesures de décolonisation concrètes décidées par l'Assemblée générale, en particulier les programmes de travail individualisés que les représentants de plusieurs petits territoires insulaires ont demandé instamment au Comité de mettre en œuvre, en vain. L'analyse approfondie sur laquelle déboucheront ces programmes de travail sera essentielle pour aider les États Membres à saisir les dynamiques de plus en plus complexes du colonialisme contemporain et éviter que le Comité ne fonde ses travaux sur des opinions divergentes plutôt que sur des faits.

36. **M. Mantilo** (Timor-Leste) constate que la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme se termine en 2020 mais que peu de progrès ont été accomplis au sujet des 17 territoires non encore autonomes. Il constate également, avec préoccupation, que certains de ces peuples et territoires n'ont pas noué de relations avec le Comité. Ce dernier devrait établir, au cas par cas, un calendrier des missions de visites dans les territoires non autonomes, comme l'a déjà proposé sa délégation. Les missions de visite rendent l'ONU mieux à même d'aider les peuples sous administration coloniale car elles constituent un moyen efficace d'évaluer la situation dans les territoires et de déterminer les aspirations de ceux-ci concernant leur futur statut.

37. La question du Sahara occidental relève de la décolonisation ; la délégation timoraise réaffirme son soutien ferme au droit à l'autodétermination de ce territoire et salue les efforts de tous les participants aux tables rondes tenues à Genève en décembre 2018. L'orateur espère que le cycle de discussions prévu en mars 2019 débouchera sur des résultats concrets. Enfin, il félicite le peuple de Nouvelle-Calédonie du référendum tenu en novembre 2018 et qui entame un processus qui lui permettra d'exercer son droit à l'autodétermination.

38. **M. Naouali** (Tunisie) dit que la coopération et le dialogue sont d'autant plus essentiels à l'exécution du mandat du Comité que la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme touche à sa fin. Dans cet esprit, sa délégation continuera d'échanger de manière constructive avec le Comité.

*La séance est levée à 11 h 25.*